

**DISPOSITIONS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ
ET LA PROTECTION DES PARTICIPANTS
ET DU PUBLIC**

DÉNOMINATION DE LA MANIFESTATION :

MOYENS DE LIAISON

MOYENS DE SECOURS

- **500 participants** : un secouriste PSC1, une trousse de premier secours, moyens de communication permettant d'alerter rapidement les secours d'urgence (téléphones portables, fixes, radios mobiles)

Nom – prénom du secouriste :

+ **500 à – 2.000 participants** : deux secouristes PSC1, une trousse de premier secours, une tente ou local aménagé pour dispenser les soins, moyens de communication permettant d'alerter rapidement les secours d'urgence (téléphones portables, fixes, radios mobiles)

Nom – prénom des secouristes :

Lieu du poste de secours fixe :

+ **2.000 participants** : au minimum deux secouristes PSE2 ou une équipe d'assistance médicale, matériels de secours, une structure mobile ou fixe aménagée pour les premiers soins, moyens de communication permettant d'alerter rapidement les secours d'urgence (téléphones portables, fixes, radios mobiles).

Postes de secours fixe :

Nombre :

Lieu :

Nom – prénom des secouristes :

Poste de secours mobile :

Type de véhicules (ambulance, VPS, etc...) :

Nombre :

Nombre de secouristes :

Nom et adresse de l'entreprise ou de l'association assurant la prestation :

→ joindre une copie de l'accord conclu avec la(les) entreprise(s) ou association(s)

MESURES PRISES POUR LA PROTECTION DU PUBLIC

Dispositif de protection du public (mise en place de barrières – interdiction de stationnement, etc.)

.....
.....
.....
.....